

Service instructeur
Développement Economique et
Universitaire

N° 20191-07

Service consulté
DIF

Prime à l'installation des artisans

Résumé : La 2^{ème} Commission du Conseil Général, réunie le 2 juillet 2007, a examiné la demande de Mme Hulya EREN.

Cette demande est soumise pour décision à la Commission Permanente.

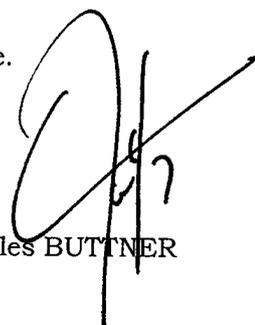
Lors de sa réunion du 2 juillet 2007, la 2^{ème} Commission a examiné le dossier de prime à l'installation des artisans de Mme Hulya EREN pour la reprise d'une boulangerie-pâtisserie à COLMAR.

Le tableau de synthèse ci-après présente de façon récapitulative ce projet.

| Identité du demandeur et raison sociale de l'entreprise | Localisation du projet | Description de l'activité | Montant des investissements retenus (HT) en € | Proposition de la Commission en € |
|--|--|---|--|--|
| EREN Hulya SARL BOULANGERIE EREN YETER | 48 route d'Ingersheim 68000 COLMAR | Reprise d'une boulangerie-pâtisserie | 80 000,00 | 7 620 € |

La 2^{ème} Commission a émis un avis favorable à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


Charles BUTTNER